

Six teinturiers seulement se présentent à l'exposition ; mais, nous l'avons dit : ce n'est pas le nombre qui décide la victoire. On peut être sûr que les échantillons de soie teinte exposés par MM. Guinon, Gillet et Pierron, Drevon, Farge et Fournier, Clapit, Imbert et Bonnefond, et qui se distinguent par leur beauté, comme par l'emploi de nouveaux procédés, de nouvelles matières tinctoriales, ajouteront, dans cette circonstance, un nouvel éclat à la réputation de la teinturerie lyonnaise.

La soie n'est pas la seule matière que l'on tisse dans le département du Rhône. Le coton, la laine y sont aussi travaillés. On les file, on les tisse, on en fait des étoffes diverses. Ces industries réparties à Villefranche, à Thizy, à Lyon, et qui produisent les articles du Beaujolais, sans être bien considérables, jouissent cependant d'une réputation méritée et qui leur donnait droit d'entrée à l'exposition. Elles seront dignement représentées par MM. Buisson, Chambisseur Napoly, Trambouze aîné, Berthier Jean, pour Villefranche, et par MM. Chazotte et Badolle, Fayot et Pierre Feu pour Thizy.

Mais il est une autre industrie dont le coton fournit aussi la matière première, et dont notre département a presque le monopole. Je veux parler de la fabrication des mousselines, industrie qui s'est établie à Tarare vers 1760, et qui a acquis un tel développement, une telle importance, qu'elle occupe aujourd'hui près de cinquante mille ouvriers. Tarare, dit le savant rapporteur du jury français à l'exposition de Londres, Tarare est la ville de France où se fabrique le mieux le tissu clair. C'est donc à cette ville que revient l'honorable et difficile devoir de soutenir l'industrie française contre l'industrie étrangère. Son adversaire principal sera la Suisse, adversaire que certains avantages naturels ont rendu redoutable et de plus en plus menaçant, mais qui cessera d'être à craindre dès le jour, que nous appelons de tous nos vœux, où sera exonérée l'industrie de Tarare des